

Séance ordinaire du 8 avril 2024

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce huitième jour d'avril deux mille vingt-quatre (8 avril 2024) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

- 2. Adoption du procès-verbal***
- 3. Correspondance***
- 4. Trésorerie***
- 5. Adoption des comptes fournisseurs***
- 6. Adoption de la Politique de location de locaux municipaux, version 2.3***
- 7. Adoption de la Politique de location des terrains de sports et de prêt d'équipements de loisirs, version 1.0***
- 8. Autorisation de signataires – Protocole d'entente pour l'organisation des Services de Premiers répondants avec le CIUSSS MCQ***
- 9. Appui à la Fédération canadienne des municipalités - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique***
- 10. Demande d'aide financière 2024-2025 – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet « Projets particuliers d'amélioration »***
- 11. Transfert du solde de surplus affecté pour l'installation d'une clôture au parc du domaine Lavoie au surplus non affecté***
- 12. Autorisation de signataire – Demande de permis pour l'installation d'un panneau publicitaire numérique sur le chemin des Dalles et demande de permission de voirie***
- 13. Politique linguistique de l'État - Désignation de l'émissaire de la langue française***

Séance ordinaire du 8 avril 2024

14. ***Adoption de la Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en vertu de la Charte de la langue française, version 1.0***
15. ***Autorisation de signataire - Demande d'aide financière au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Maskinongé – Soulignement du 100^e anniversaire du barrage de la Gabelle***
16. ***Motion de félicitations – Membres du club Optimiste – Organisation de la disco « black light » au Centre communautaire***
17. ***Motion de félicitations – Membres de l'AFÉAS – Organisation du défilé de mode***
18. ***Motion de félicitations – Madame Patricia Landry, honorée dans la catégorie National-International au Gala Femmes d'influence 2024***
19. ***Affaires diverses***
- Période de questions***
20. ***Clôture de la séance***

2024-04-063

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 avril 2024.

Le printemps est arrivé et, comme on a pu le constater, la crue des eaux ne s'est pas manifestée cette année. Elle précise que les employés des travaux publics ont déjà commencé le ménage du printemps. Elle invite les citoyens à communiquer avec la municipalité s'ils constatent des anomalies.

Dans un premier temps, la mairesse annonce que, dans les prochains jours, la municipalité procédera à l'ouverture de 2 postes, soit un poste de journalier de classe 2 et un poste de mécanicien. Elle invite les gens intéressés à joindre une équipe dynamique et passionnée à consulter l'offre d'emploi qui sera affichée sur le site d'Emploi-Québec, le site internet de la municipalité et sur Facebook.

Dans un deuxième temps, elle fait part des travaux en cours. Elle mentionne que, pour ce qui est de la mise en fonction du puits n° 7, le processus est en cours avec le ministère de l'Environnement. En ce qui a trait à la réfection de la route des Pins, la municipalité est toujours en démarche, afin de trouver des subventions qui lui permettront de réaliser les travaux.

Ensuite, dans le dossier de la délivrance de permis pour les résidences sises sur des chemins privés, la mairesse précise que la directrice de l'urbanisme a déposé un projet de règlement qui sera présenté aux membres du conseil qui en fera l'étude au cours des prochaines semaines. L'objectif est de lever l'avis de motion lors de la séance du 6 mai et d'adopter le règlement à la séance du 3 juin. Elle souligne que le dossier avance rapidement et elle remercie les citoyens de leur patience.

Pour ce qui est de la relance du service des premiers répondants, la mairesse annonce qu'il y aura une séance de recrutement le dimanche 14 avril à 14 h ici même à la salle du conseil. Un formateur accrédité par le CIUSSS de la Mauricie sera présent et il expliquera le rôle d'un premier répondant, ainsi que toutes les démarches de formation. Elle invite les gens qui ont de l'intérêt à s'engager comme premier répondant à bien vouloir se joindre à eux, à la salle du conseil.

Séance ordinaire du 8 avril 2024

Aussi, dans le dossier d'aménagement d'un « skatepark » au parc des Grès, la municipalité est en préparation des nouveaux devis dans le but de lancer l'appel d'offres dans les prochaines semaines.

La mairesse poursuit en mentionnant que, durant les deux dernières années, la municipalité a réalisé un projet pilote pour la sécurité dans les quartiers résidentiels. Cette année, la municipalité poursuivra son projet. En nouveauté, la limite de vitesse sera inscrite sur l'asphalte de la rue Principale à l'entrée de la municipalité, afin de faire ralentir les usagers de la route. Cette technique a fait ses preuves et a donné de très bons résultats.

Le beau temps est arrivé et les vélos, trottinettes, etc., sont sortis. Elle invite les citoyens à la prudence et à la vigilance dans les rues et leur rappelle que l'enfant qui joue peut-être le leur... La mairesse mentionne aussi qu'elle a adressé une demande de surveillance policière accrue pour faire ralentir les automobilistes.

Pour continuer, la mairesse fait un rappel relatif aux abris temporaires. Encore une fois cette année, la municipalité demande la collaboration, afin que tous les types d'abris temporaires (autos, vestibules, etc.), ainsi que leurs structures, soient démontés au plus tard le 30 avril prochain. Elle avise les citoyens qu'aucun avis ne sera transmis aux retardataires, mais que des constats d'infraction seront plutôt remis. Ainsi, le fait de contrevenir ou de ne pas se conformer à cette disposition du règlement les rend passibles d'une amende de 400 \$ pour une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ pour une personne morale, en plus des frais prévus par la Loi. Elle les invite à consulter le site web de la municipalité et le journal le Stéphanois où ils trouveront aussi d'autres informations, comme un rappel sur l'utilisation de l'eau potable, sur les demandes de permis pour les feux à ciel ouvert et sur la collecte des ordures.

Par ailleurs, elle remercie le club Optimiste pour l'organisation de la disco « Black light » le 15 mars dernier. Elle félicite toute l'équipe de l'AFÉAS pour l'organisation du défilé de mode très inspirant pour l'été et remercie l'équipe de l'hôtel de ville pour avoir accepté d'être les mannequins lors de cette soirée du 5 avril.

En terminant, elle félicite Mme Patricia Landry, honorée dans la catégorie National-International au Gala Femmes d'influence 2024. Mme Landry est native de Saint-Étienne-des-Grès et la mairesse la qualifie de modèle pour les jeunes femmes de la région. Elle félicite également Mme Linda Nolet pour avoir remporté l'élection pour la participation en tant qu'observatrice citoyenne au Comité de vigilance du LET de Saint-Étienne-des-Grès.

Elle leur souhaite un beau mois d'avril et leur donne rendez-vous le lundi 6 mai prochain.

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2024-04-064

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 avril 2024

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2024-04-08 préparé par madame Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, faisant état de la correspondance du mois;

2024-04-065

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2024-04-08.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2024-04-066

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Paul Langevin et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 décembre 2023*, totalisant 2 082,03 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2023* : crédit de 167,89 \$.
- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 mars 2024*, totalisant 255 076,82 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 mars 2024*, au montant de 212 159,81 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

Autorisation – Affectations de surplus – Sintra inc. – Directives de changement nos 18 et 22 – Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale

CONSIDÉRANT les directives de changement nos 18 et 22 au contrat de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale produites par l'entrepreneur Sintra inc., datées respectivement du 29 novembre 2023 et du 29 septembre 2023, et que les documents descriptifs (travaux effectués et coûts générés) des directives de changements ont été approuvés par l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Francis Paul Gélinas;

2024-04-067

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et autorise les travaux, ainsi que les affectations de surplus non affecté, d'un montant total de 21 923,16 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement de chacune des directives de changement suivantes :

Séance ordinaire du 8 avril 2024

DC	Objets	Type d'affectation	Montant (avant taxes)
18	Temps et matériaux pour avoir changé différentes sections de regards en fonte et de puisards qui ne pouvaient pas être réutilisées.	Excédent de fonctionnement non affecté	15 813,78 \$
22	Temps et matériaux pour aménagement particulier du trottoir, afin de protéger la clôture donnant sur la rue du Couvent.	Excédent de fonctionnement non affecté	6109,38 \$
TOTAL (avant taxes) :			21 923,16 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption de la Politique de location de locaux municipaux, version 2.3

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 5 novembre 2018, sa *Politique de location de locaux municipaux*, version 2.2;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire ajuster le tarif de location des locaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la version 2.2 de la *Politique de location de locaux municipaux*;

2024-04-068

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version 2.3 de la *Politique de location de locaux municipaux*.

La politique sera disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption de la Politique de location des terrains de sports et de prêt d'équipements de loisirs, version 1.0

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire promouvoir les activités sportives en rendant accessibles ses infrastructures et ses équipements de loisirs aux résidents de Saint-Étienne-des-Grès et aux organismes locaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire établir une politique de location des terrains de sports selon des critères clairs et équitables, et de prêt d'équipements de loisirs aux résidents de Saint-Étienne-des-Grès et organismes locaux, disponibles au Pavillon des loisirs au parc des Grès;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire établir les coûts et modalités de location de ses terrains de sports, ainsi que le montant du dépôt et les modalités pour le prêt d'équipements de loisirs aux résidents de Saint-Étienne-des-Grès et organismes locaux, afin d'assurer le renouvellement du matériel;

2024-04-069

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version 1.0 de la *Politique de location des terrains de sports et de prêt d'équipements de loisirs*. Cette politique abroge toute politique adoptée antérieurement portant sur le même objet.

La politique sera disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 avril 2024

8. Autorisation de signataires – Protocole d'entente pour l'organisation des Services de Premiers répondants avec le CIUSSS MCQ

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* vise à ce que soit apportée, en tout temps, aux personnes faisant appel à des services préhospitaliers d'urgence, une réponse appropriée, efficiente et de qualité ayant pour but la réduction de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* encadre l'organisation des services préhospitaliers d'urgence et favorise leur intégration et leur harmonisation à l'ensemble des services de santé et des services sociaux. Elle identifie les services à mettre en place, les différents acteurs de cette organisation et précise les droits, les rôles et les responsabilités de ces derniers;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir à sa collectivité un service de premiers répondants sur le territoire défini dans la présente entente et ainsi travailler en collaboration avec l'Entreprise ambulancière, afin, notamment, de réduire les délais de réponse auprès de la population;

CONSIDÉRANT les responsabilités du directeur médical régional concernant les normes et les orientations nationales, incluant celles des premiers répondants;

CONSIDÉRANT que, selon la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence*, la municipalité, ayant compétence sur son territoire, doit conclure avec le CIUSSS MCQ une entente qui prévoit les modalités de fonctionnement des services de premiers répondants et que les services désignés doivent donc être accrédités par le CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT qu'un tel partenariat, entre la municipalité, le CIUSSS MCQ et l'Entreprise ambulancière, nécessite une entente formulée pour assurer son efficacité;

2024-04-070

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et il est unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le *Protocole d'entente pour l'organisation des Services de Premiers répondants* avec le CIUSSS MCQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Appui à la Fédération canadienne des municipalités - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

CONSIDÉRANT que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Séance ordinaire du 8 avril 2024

CONSIDÉRANT que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT que ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada* a pris fin, où le *Fonds pour le développement des collectivités du Canada* est en renégociation, et où le *Fonds permanent pour le transport en commun* ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT que le *Fonds pour le développement des collectivités du Canada*, anciennement le *Fonds de la taxe sur l'essence*, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

2024-04-071

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Paul Langevin et il est unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente, afin que le *Fonds pour le développement des collectivités du Canada* demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le *Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes*;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la *Taxe sur l'essence et la contribution du Québec*, communément appelé *TECQ*, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, au député de Berthier-Maskinongé, M. Yves Perron, au député de Maskinongé, M. Simon Allaire, au

Séance ordinaire du 8 avril 2024

président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. ***Demande d'aide financière 2024-2025 – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet « Projets particuliers d'amélioration »***

2024-04-072

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière de 45 000 \$, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale*, volet « Projets particuliers d'amélioration » 2024-2025, pour des travaux à réaliser sur plusieurs voies de circulation, soit : rechargement au gravier des rues Boucher, Saint-Pierre, Nadeau et Mélançon, rechargement au gravier du 5^e Rang, raccordement de la chambre de drainage sur la rue des Gouverneurs et installation d'un ponceau au coin du 4^e Rang et de la rue Fortier.

Cette demande est adressée à monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. ***Transfert du solde de surplus affecté pour l'installation d'une clôture au parc du domaine Lavoie au surplus non affecté***

CONSIDÉRANT qu'en 2023, le projet d'installation d'une clôture au parc du domaine Lavoie a fait l'objet d'une affectation, a été entièrement réalisé et qu'il reste un solde résiduaire du montant affecté initialement, car certaines dépenses prévues ont été moins onéreuses que prévu;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désaffecter ces sommes de l'excédent affecté pour remettre ce solde dans l'excédent non affecté, au 31 décembre 2023;

2024-04-073

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des finances à transférer le solde du surplus affecté pour l'installation d'une clôture au parc du domaine Lavoie, d'un montant de 287,10 \$, au surplus non affecté, comme suit :

Projet	Excédent de fonctionnement affecté	Excédent de fonctionnement non affecté
Installation d'une clôture au parc du domaine Lavoie	(287,10 \$)	287,10 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. ***Autorisation de signataire – Demande de permis pour l'installation d'un panneau publicitaire numérique sur le chemin des Dalles et demande de permission de voirie***

CONSIDÉRANT le niveau élevé de circulation à l'intersection du chemin des Dalles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite pouvoir y installer un panneau publicitaire numérique, afin de faciliter la transmission d'informations aux Stéphanoises et Stéphanois;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route sous juridiction provinciale;

Séance ordinaire du 8 avril 2024

CONSIDÉRANT qu'un formulaire de demande de permis pour l'installation d'un panneau publicitaire numérique doit être dûment rempli, signé et transmis au Centre de service de la région du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que l'installation du panneau numérique est prévue sur l'emprise appartenant au ministère des Transports et que, par conséquent, une permission de voirie est requise;

2024-04-074

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à signer et transmettre le formulaire de demande de permis au Centre de service de la région du ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un panneau publicitaire numérique sur le chemin des Dalles, et à demander une permission de voirie à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Politique linguistique de l'État - Désignation de l'émissaire de la langue française

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté la *Politique linguistique de l'État* le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT que la *Directive* du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023;

CONSIDÉRANT que, depuis le 1^{er} juin 2023, le mandataire de la langue française devient un émissaire de la langue française;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Politique linguistique de l'État*, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit procéder à la désignation d'un émissaire et transmettre ladite désignation au ministère de la Langue française;

CONSIDÉRANT que les émissaires jouent un rôle primordial en s'assurant de l'application de la *Politique linguistique de l'État (PLE)* et de la *Directive* qui en découle au sein de leur organisation;

2024-04-075

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne Mme Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, à titre d'émissaire de la langue française de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Adoption de la Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en vertu de la Charte de la langue française, version 1.0

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la *Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en vertu de la Charte de la langue française, version 1.0*;

CONSIDÉRANT que cette procédure vise à assurer un traitement équitable, efficient et efficace des plaintes faites auprès de la municipalité concernant un manquement allégué à ses obligations prévues à la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11);

Séance ordinaire du 8 avril 2024

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se déclare satisfait de ladite procédure;

2024-04-076

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la *Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en vertu de la Charte de la langue française*, version 1.0.

La procédure sera disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation de signataire - Demande d'aide financière au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Maskinongé – Soulignement du 100^e anniversaire du barrage de la Gabelle

2024-04-077

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des loisirs, Mme Ariane Bolduc-Bédard, à présenter une demande à la MRC de Maskinongé pour une subvention provenant du *Fonds d'initiatives culturelles* et destinée à soutenir l'organisation des activités culturelles et historiques organisées par le Comité culturel de Saint-Étienne-des-Grès, dans le cadre du 100^e anniversaire du barrage de la Gabelle. Le conseil municipal a prévu un budget de 1000 \$ pour les activités des Journées de la culture et 1000 \$ pour les activités dans le cadre du 100^e anniversaire du barrage de la Gabelle, pour l'année 2024.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice des loisirs à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Motion de félicitations – Membres du club Optimiste – Organisation de la disco « black light » au Centre communautaire

2024-04-078

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du club Optimiste pour l'organisation de la disco « black light » pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, tenue le 15 mars dernier au Centre communautaire, et qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Motion de félicitations – Membres de l'AFÉAS – Organisation du défilé de mode

2024-04-079

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres de l'AFÉAS pour l'organisation du défilé de mode qui s'est tenu le 5 avril dernier au Centre communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 avril 2024

18. Motion de félicitations – Madame Patricia Landry, honorée dans la catégorie National-International au Gala Femmes d’influence 2024

2024-04-080

Il est résolu à l’unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Madame Patricia Landry, honorée dans la catégorie National-International au Gala Femmes d’influence 2024, du fait de son influence en 2023 qui a été notable par la création et la gestion de la ligue ABC 16U et son rôle essentiel dans le lancement de la Ligue Canada-Est/Baseball. Elle occupe également le poste « d’assistante coach » auprès de l’équipe nationale et agit aussi comme préparatrice mentale pour de nombreuses joueuses. Elle est reconnue pour avoir à cœur le développement complet et le bien-être des athlètes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s’il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 59;
Fin : 20 h 09.

20. Clôture de la séance

2024-04-081

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.